

La réforme de l'accès à l'université passe son examen à l'Assemblée

Paris, 12 déc. 2017 (AFP) -

L'Assemblée lance mardi les débats sur les nouvelles règles d'accès à l'université, une "transformation en profondeur", selon le gouvernement, mais un projet jugé timoré à droite et accusé à gauche d'instaurer une "sélection" faute de moyens suffisants face à l'afflux d'étudiants.

Supprimer le tirage au sort dans les filières en tension dès 2018 et réduire le taux d'échec en première année de fac (atteignant 61% en licence) figurent parmi les objectifs du projet de loi "relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants", porté par la ministre de l'Enseignement supérieur, Frédérique Vidal.

"Face visible de la réforme", selon les termes de la ministre: la nouvelle plateforme Parcoursup destinée à remplacer sous peu la controversée APB, qui a conduit à tirer au sort "plus de 66.000 étudiants" et à "priver des milliers de jeunes bacheliers d'affectation cet été".

Avec ce système voulu plus "juste", chaque université traitera la demande d'inscription de manière personnalisée et répondra au vu des "attendus", compétences requises pour être admis dans la filière souhaitée.

Jusqu'alors, la seule condition pour suivre la licence générale de son choix était d'avoir le bac (et d'être tiré au sort pour les filières les plus demandées).

Il y aura un "cadrage national" pour les "attendus", ont ajouté les députés en commission, le rapporteur Gabriel Attal (LREM) expliquant à l'AFP qu'il s'agit notamment d'éviter la compétition entre établissements et les inégalités sociales, en exigeant par exemple des prérequis coûteux comme le Bafa. L'ensemble des établissements devront être sur la plateforme d'ici à 2020.

Traduction législative du plan étudiant présenté en octobre, la réforme, qui passe aussi par une orientation renforcée au lycée, est assortie d'un financement de près d'un milliard d'euros sur la législature.

Le texte n'a pas jusqu'à présent suscité de fortes mobilisations de la jeunesse, mais plusieurs organisations, dont l'Unef et le syndicat lycéen UNL, ont appelé à une mobilisation mardi, avec des délégations aux abords de l'Assemblée à 12H00. Ils protestent contre une remise en cause du "principe de libre accès à l'université" et une "logique de sélection".

- 'Fermer le robinet' -

Le rapporteur s'attend à "des débats plutôt apaisés" dans l'hémicycle, l'examen en commission ayant montré "plusieurs constats partagés par les différents groupes politiques", dont "la nécessité de sortir du tirage au sort" qui est "profondément injuste".

Il y aura néanmoins des débats sur "le sens de la réforme", pense-t-il, jugeant "faux" de parler de sélection car "cela sous-entendrait que l'on veut fermer les portes de l'université", alors que l'enjeu est "au contraire de les ouvrir en donnant à chacun un accompagnement personnalisé pour réussir".

Le texte compte une dizaine d'articles, sur lesquels quelque 250 amendements seront examinés d'ici à jeudi. Il a l'aval des députés LREM et MoDem, les UDI-Agir l'abordant aussi "avec bienveillance".

Des élus LR ont en revanche jugé que "la révolution annoncée accouche d'une petite souris", dénonçant "une approche trop minimaliste".

Pour Nouvelle Gauche, le texte "marque l'abandon de la règle traditionnelle selon laquelle tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix".

"Plutôt que d'agrandir l'évier", le gouvernement décide de "fermer le robinet en imposant des critères", a aussi jugé en commission l'Insoumise Sabine Rubin, alors que d'ici à 2025, 2,9 millions d'inscriptions devraient être recensées dans l'enseignement supérieur, soit environ 360.000 de plus qu'en 2015, en raison de la reprise démographique.

Il faut "mettre les moyens nécessaires au lieu de chercher à éliminer un certain nombre de jeunes, comme va le faire cette loi", a aussi lancé la communiste Marie-George Buffet.

Le texte prévoit par ailleurs le rattachement progressif des étudiants au régime général de la Sécurité sociale dès la



PAYS :France
SURFACE :97 %
PERIODICITE :Quotidien



► 12 décembre 2017 - Edition Fil Gen

rentrée 2018. Via un amendement, le rapporteur entend leur permettre d'être représentés au conseil d'administration de l'Assurance maladie, afin qu'ils puissent participer à la politique de prévention.
chl/reb/chr/bd

Afp le 12 déc. 17 à 04 00.